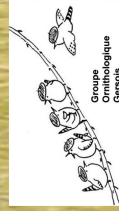


Quelles menaces pour l'ortolan ?

- Le changement des pratiques agricoles qui entraîne une modification de son habitat.
- La fermeture des milieux suite à la déprise pastorale.
- L'usage des pesticides, qui le prive de ses ressources alimentaires (insectes et graines) et qui contamine les ressources restantes.
- Le braconnage, la capture, la vente et la détention illégale de l'espèce.



Groupe Ornithologique Gersois
31 rue Pelletier d'Oisy
32000 Auch
Tél : 05 62 67 73 38

LPO Aveyron

10, rue des Coquelicots
12850 Onet-le-Château
Tél : 05 65 42 94 48



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AVEYRON

LPO Lot

Espace associatif Clément Marot
Place Bessières – 46000 Cahors
Tél : 05 65 22 28 12



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOT

Nature Midi-Pyrénées

Maison de l'Environnement
14 rue de Tivoli - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 31 97 90



Société de sciences naturelles de Tarn-et-

Garonne

Muséum d'Histoire Naturelle
Place Antoine Bourdelle – 82000 Montauban
Tél : 07 68 27 77 29

Comment et pourquoi le protéger ?

- Privilégier une agriculture n'utilisant plus de pesticides.
- **Maintenir les éléments importants des paysages agricoles** : arbres isolés, haies, mares, bordures de champs.
- Maintenir les **zones pastorales ouvertes et semi-ouvertes**, en favorisant la gestion par un pâturage adapté, éventuellement en réalisant des interventions mécaniques ponctuelles (grobroyage des zones trop fermées, hors période de reproduction).

En mettant en place ces actions de préservation pour le Bruant ortolan de nombreuses espèces animales (carabes, Pipit rousseline, Bruant proyer, Alouette des champs...) et végétales (Coquelicot, Bleuet, Nielle des blés...) bénéficieront des mesures prises en faveur du Bruant ortolan.

Cette plaquette a été réalisée dans le cadre du programme régional de gestion de la sous-trame « milieux ouverts et semi-ouverts dans sa composante semi-naturelle » avec le soutien financier de :



PROJET COTRANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le Bruant ortolan



Victime discrète de la déprise agricole et de l'usage des pesticides, le Bruant ortolan disparaît de nos campagnes.

Conception LPO Lot / Photos : CABS, JP.Doussé, M.Esslinger, B.Long, Viegie Nature/MNH

Espèce protégée en France depuis 1999, ce passereau de la taille d'un moineau est facilement reconnaissable grâce au contraste entre le vert olive de sa tête et le brun orangé de son corps. Il possède également des pattes et un bec rose.

La femelle se distingue par la présence de taches sur la calotte et la poitrine et par des couleurs moins prononcées.



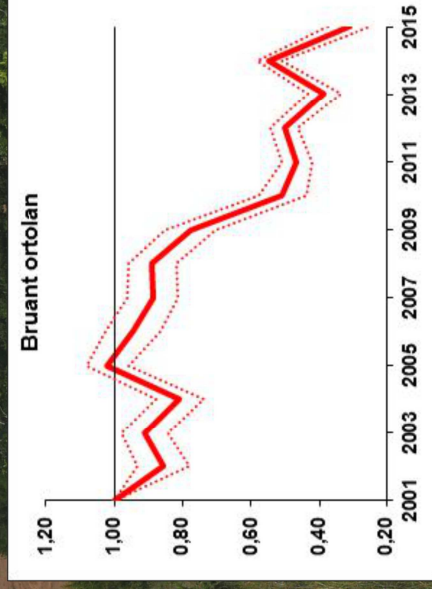
Bruant ortolan mâle

Cette espèce affectionne particulièrement les espaces ouverts : les pelouses sèches, les jachères ou encore les milieux cultivés qu'il va privilégier comme zone d'alimentation. Les milieux de garrigues et de maquis, dans le sud de la région, représentent également des milieux favorables.

Le mâle recherche des perchoirs comme les murets, les arbres isolés ou encore les haies pour émettre son chant mélancolique.

L'Ortolan nourrit ses jeunes d'invertébrés : chenilles, sauterelles ou lombrics. Les adultes consomment essentiellement des graines, des semences et des bourgeons.

Présent dans la quasi totalité de l'Europe, sa population a fortement régressé depuis plus de 30 ans (>57%).



Courbe de population française de Bruant ortolan

©Vigie-Nature / MNHN

En Occitanie, le Bruant ortolan n'est plus présent que dans le Quercy Blanc (sud du Lot, nord du Tarn-et-Garonne), dans le nord-ouest du Tarn, le long du littoral méditerranéen et sur les plateaux des Grands Causses et des Cévennes. La régression régionale actuelle de l'espèce témoigne d'un déclin marqué depuis la fin des années 1980.



Un Bruant ortolan victime d'une capture illégale

Protection et statuts

Protection nationale , Annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Liste rouge Occitanie : **En danger**.

Certains de ses habitats naturels (pelouses sèches, landes à genévriers) sont également classés d'intérêt communautaire, au titre de la Directive « Habitats » .